

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
20260309

Objet de la délibération
Création et composition des commissions communales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 07/04/2026

Et

Publication ou notification du :
07/04/2026

L'an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, PRINCE Lucien, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

A été nommée secrétaire : Mme BRENON Valérie

Objet de la délibération : Création et composition des commissions communales

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences,

CONSIDÉRANT que le Maire est président de droit des commissions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 6 le nombre de commissions chargés de préparer les dossiers du Conseil Municipal,

FIXE à 7 le nombre de membres par commission,

DÉCIDE de désigner les membres des différentes commissions par vote "à main levée"

CONSTITUE les commissions de travail de la façon suivante :

- Commission n°1 : *Finances* :
 - M. Franck CHATELIER
 - Mme Stéphanie THOMAZEAU
 - M. Corentin JOUBERT
 - M. Yan HUBERT
 - M. Frédéric BONNIN
 - Mme Nathalie PROUX
 - Mme Sabrina PROUTEAU
- Commission n°2 : *Travaux-Bâtiments-Voirie-Urbanisme - Sécurité* :
 - M. Éric CHOPIN
 - Mme Marie-Thérèse JOUBERT
 - M. Jean-Jacques SCHLOSSER
 - M. Emmanuel RICHARD
 - M. Frédéric BONNIN
 - M. Mickaël DOUCHET



Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260330-20260309-DE

- Commission n°3 : *Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire-Vie Sociale* :
 - Mme Valérie BRENON
 - Mme Malika JOUBERT
 - Mme Stéphanie THOMAZEAU
 - Mme Marie-Thérèse JOUBERT
 - Mme Melina CHOPIN
 - Mme Magali MICHON
- Commission n°4 : *Vie Associative-Sports-Animations-Culture* :
 - Mme Valérie BRENON
 - Mme Nathalie PROUX
 - Mme Morgane BREMOND
 - M. Yan HUBERT
 - Mme Melina CHOPIN
 - Mme Sabrina PROUTEAU
- Commission n°5 : *Communication-Numérique* :
 - Mme Morgane BREMOND
 - M. Yan HUBERT
 - M. Corentin JOUBERT
 - Mme Melina CHOPIN
 - Mme Magali MICHON
- Commission n°6 : *Environnement-Agriculture-Economie* :
 - M. Franck CHATELIER
 - Mme Nathalie PROUX
 - M. Frédéric BONNIN
 - M. Emmanuel RICHARD
 - M. Jean-Jacques SCHLOSSER
 - M. Mickaël DOUCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2026

La secrétaire de séance
Valérie BRENON

Le Maire
Maryse AUGUIN

